



Une protection ciblée

## Nos assurances complémentaires additionnelles

Les assurances complémentaires additionnelles de Sanitas couvrent des besoins spécifiques. Par exemple, vous disposez d'une couverture idéale lorsque vous devez suivre un traitement dentaire complexe ou que vous subissez une perte de gain en raison d'une incapacité de travail.

Quatre bonnes raisons de choisir nos assurances complémentaires additionnelles

- ▶ **Medical Private:** libre choix du médecin dans le monde entier
- ▶ **Dental:** couverture de 80% des coûts des traitements dentaires en cas de maladie ou d'accident, jusqu'à CHF 5000.- par année civile
- ▶ **Capital:** versement simple et rapide d'une aide financière en cas de décès ou d'invalidité
- ▶ **Salary:** garantit le style de vie des indépendants et comble les lacunes de revenus des employés

**sanitas**  
Pour la vie

## Medical Private

### L'assurance sans frontières

Cette assurance vous permet d'élargir votre libre choix du médecin et de décider par quel médecin vous désirez être traité en ambulatoire, en Suisse comme à l'étranger. Les traitements ambulatoires effectués par des médecins diplômés ainsi que les thérapies prescrites par ces mêmes praticiens sont assurés.

#### Aperçu des prestations

- ▶ Libre choix du médecin pour les traitements ambulatoires auprès de médecins et à l'hôpital
- ▶ Couverture pour les médecins en Suisse non reconnus par la LAMal
- ▶ Prise en charge des coûts jusqu'à CHF 100 000.– par année civile (quote-part de 10%, max. CHF 1000.– par an)

## Dental

### Mordez la vie à pleines dents

Couverture des coûts pour les traitements dentaires ambulatoires et stationnaires par des dentistes, médecins et techniciens dentaires, en Suisse et à l'étranger.

#### Aperçu des prestations

- ▶ Couverture de 80% des coûts des traitements dentaires en cas de maladie ou d'accident, jusqu'à CHF 5000.– par année civile
  - Traitements dentaires conservateurs
  - Traitements d'orthopédie dento-faciale et de chirurgie maxillaire
  - Travaux relatifs à des prothèses dentaires
- ▶ Un traitement prophylactique par année civile hors franchise annuelle
- ▶ **Franchise:** CHF 350.– en cas de maladie et CHF 350.– en cas d'accident par année civile
- ▶ **Délai de carence (sauf en cas d'accident):** 180 jours à partir du début de l'assurance

## Capital

### Une aide précieuse

Le capital assuré adapté aux besoins de chacun est versé lors d'une invalidité ou d'un décès suite à une maladie ou à un accident. En cas d'invalidité, l'indemnisation dépend du degré d'invalidité.

#### Aperçu des prestations

- ▶ Sécurité financière en cas de décès ou d'invalidité
- ▶ Versement du capital indépendamment des autres prestations d'assurance
- ▶ Complément aux prestations légales des assurances sociales
- ▶ Exemption des primes pour Capital en cas de maladie lors d'une incapacité de travail ou d'une invalidité
- ▶ Couverture d'assurance professionnelle et privée dans le monde entier

## Salary

### Indemnités journalières en cas de perte de gain

En cas d'incapacité de travail de longue durée suite à une maladie ou à un accident, cette assurance d'indemnités journalières verse jusqu'à CHF 500.– par jour pendant un maximum de 720 jours sur une période de 900 jours. Salary est avant tout destinée aux indépendants ainsi qu'aux employés qui travaillent pour un employeur ne proposant pas de formule d'assurance collective. Le délai d'attente jusqu'au début des prestations d'indemnités journalières peut être choisi de manière individuelle.

#### Aperçu des prestations

- ▶ Sécurité financière pour les employés après la fin de l'obligation du maintien du salaire de la part de l'employeur
- ▶ Allocation pour perte de gain pour les indépendants
- ▶ Possibilité de financement d'une aide ménagère si la personne responsable du ménage ne peut pas s'en occuper